

# Qui doit être prévenu immédiatement en cas d'accident de travail dans une entreprise de nettoyage ?

## Réponse courte

En cas d'accident de travail, l'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments impose d'avertir **immédiatement** deux personnes : l'**employeur** et le **délégué à la sécurité**. L'employeur doit ensuite établir et communiquer dans les meilleurs délais les rapports d'accident à l'**ITM** (Inspection du travail et des mines) et à l'**Association d'Assurance Accident** (AAA).

Cette double obligation de notification, interne puis externe, garantit une prise en charge rapide de la victime et une traçabilité administrative de l'accident. Le non-respect de ces obligations expose l'employeur à des sanctions administratives et pénales. La déclaration à l'AAA conditionne par ailleurs l'indemnisation du salarié au titre de l'assurance accident. Le salarié confronté à un danger peut également exercer son droit de retrait.

## Définition

La **déclaration d'accident de travail** dans le secteur du nettoyage suit une procédure en deux temps définie par l'article 24.1 de la CCT 2025-2028. Le premier niveau est une notification immédiate à l'employeur et au délégué à la sécurité.

Le second niveau est une déclaration formelle de l'employeur à l'**ITM** et à l'AAA. Cette procédure s'applique à tout accident survenu sur le lieu de travail ou sur le trajet entre deux chantiers de nettoyage.

## Conditions d'exercice

L'article 24.1 de la CCT définit la chaîne de notification en cas d'accident.

Destinataire	Délai
Employeur	Immédiatement
Délégué à la sécurité	Immédiatement
<b>ITM (Inspection du travail et des mines)</b>	Dans les meilleurs délais (par l'employeur)
<b>AAA (Association d'Assurance Accident)</b>	Dans les meilleurs délais (par l'employeur)

## Modalités pratiques

L'employeur doit organiser une procédure de déclaration efficace.

Aspect	Détail
Notification interne	Le salarié ou un témoin avertit l'employeur et le délégué à la sécurité
Premiers secours	Prise en charge immédiate de la victime
Rapport d'accident	Établi par l'employeur avec description des circonstances
Déclaration <u>ITM</u>	Formulaire officiel transmis dans les meilleurs délais
Déclaration AAA	Formulaire spécifique pour la prise en charge assurantielle
Conservation	Archivage du rapport et des déclarations dans le dossier sécurité

## Pratiques et recommandations

**Afficher** sur chaque chantier de nettoyage les numéros d'urgence et les coordonnées du délégué à la sécurité garantit une notification rapide en cas d'accident.

**Former** les chefs d'équipe à la procédure de déclaration d'accident, y compris la rédaction du rapport circonstancié, accélère le traitement administratif et réduit les risques d'erreur, tout en veillant au port des vêtements de travail sur les chantiers.

**Préparer** des formulaires pré-remplis de déclaration à l'ITM et à l'AAA, disponibles sur chaque site d'intervention, diminue le délai de transmission.

**Analyser** chaque accident de travail, même mineur, dans le cadre d'une démarche de prévention permet d'identifier les causes récurrentes et de mettre en place des mesures correctives.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 24.1 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Notification de l'accident de travail
Art. <u>L.312-1</u> et s. du Code du travail	Obligations de sécurité de l'employeur
Livre I du Code de la sécurité sociale	Assurance accident et déclaration obligatoire

La notification immédiate à l'employeur et au délégué à la sécurité est une obligation du salarié ou des témoins. La déclaration à l'ITM et à l'AAA incombe exclusivement à l'employeur. Le délai de déclaration à l'AAA est fixé par le Code de la sécurité sociale et son non-respect peut retarder l'indemnisation.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.